



MUSÉE CANADIEN  
DE LA GUERRE  
-  
CANADIAN WAR  
MUSEUM

# ÉTRANGERS ENNEMIS

## L'internement au Canada, 1914-1920

**EXPOSITION ITINÉRANTE**  
MUSÉE CANADIEN DE LA GUERRE

[museedelaguerre.ca/itinerante](http://museedelaguerre.ca/itinerante)

Canada



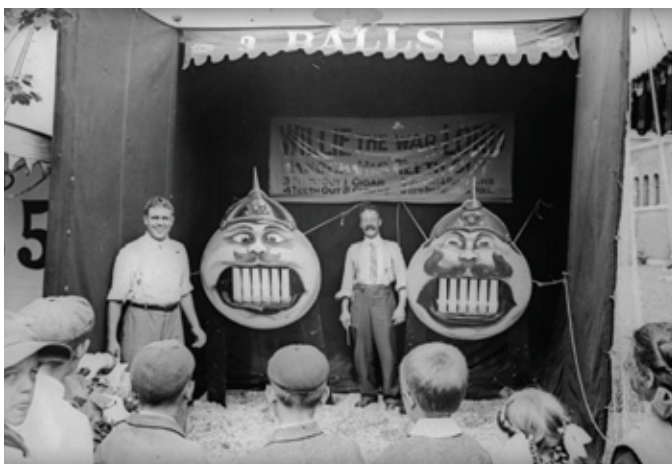
# ÉTRANGERS ENNEMIS

L'INTERNEMENT AU CANADA, 1914-1920

UNE EXPOSITION ITINÉRANTE RÉALISÉE PAR LE MUSÉE CANADIEN DE LA GUERRE EN PARTENARIAT AVEC LA FONDATION UKRAINIENNE-CANADIENNE DES DROITS CIVILS.

Pendant la Première Guerre mondiale, le désir de protéger la sécurité nationale conjugué aux préjugés alimentés par la guerre conduisent à l'adoption d'une politique d'internement qui a cours jusqu'en 1920. Durant cette période, le Canada interne 8 579 personnes considérées comme des « ennemis étrangers », pour la plupart des immigrants ukrainiens ou allemands, dans un réseau de 24 camps.

Un siècle plus tard, cette exposition de panneaux graphiques présente des photographies tirées des collections d'archives du Canada, explorant la question de l'internement et témoignant de la vie des prisonniers - les conditions de leur détention et l'héritage qu'ils ont laissé.



Archives de la ville de Toronto, fonds I244, article 880

## CONTENU

- 25 panneaux graphiques
- 2 cartes

## AIRE D'EXPOSITION REQUISE

20-27 mètres linéaires (70-90 pieds linéaires)

## DISPONIBILITÉ

De 2015 à 2019 (12 semaines de location minimum)

## COÛT D'EMPRUNT

À partir de 2 000 \$<sup>1</sup>, transport inclus.<sup>2</sup>  
L'emprunteur doit souscrire une assurance couvrant la valeur totale de l'exposition.

## MATÉRIEL D'ACCOMPAGNEMENT

- Manuel d'installation
- Outils promotionnels

## SÉCURITÉ

- Une surveillance électronique ou humaine est requise 24 heures sur 24.
- Une surveillance humaine est requise durant le déchargement et le chargement des caisses.
- Une surveillance humaine est requise durant le montage et le démontage de l'exposition.

## RENSEIGNEMENTS

### Expositions itinérantes

Musée canadien de la guerre  
819-776-7081 | 1-800-555-5621  
itinerante@museedelaguerre.ca  
[museedelaguerre.ca/itinerante](http://museedelaguerre.ca/itinerante)

1. Certains musées peuvent bénéficier d'un financement public.  
2. Certaines conditions s'appliquent.